

DEL2026_05_103

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GEOTHERMIE DE CHELLES (SMGC)

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Créé le 2 juillet 1984, le Syndicat Mixte de Géothermie de Chelles (ci-après SMGC) a pour mission de superviser les études, les travaux et l'exploitation de son réseau de chaleur et de garantir son utilisation prioritaire comme source d'énergie sur son périmètre d'intervention.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants de la ville de Montfermeil au sein du SMGC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SMGC, et notamment l'annexe 2 relative au nombre de délégués titulaires et suppléants,

DEL2026_05_103

Vu la délibération n°2020_12_195 du 16 décembre 2020 portant adhésion de la ville de Montfermeil au SMGC,

Vu l'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026,

Vu les candidatures :

- Xavier LEMOINE,
- Franck BARTH,
- Jean ARSLAN
- Ludovic PEDRO.

Considérant que, conformément aux statuts du SMGC, la ville de Montfermeil doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants,

Considérant que la désignation est faite par l'autorité territoriale,

Considérant que la désignation peut se faire à main levée si le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De désigner Messieurs Xavier LEMOINE et Jean ARSLAN comme délégués titulaires et Messieurs Franck BARTH et Ludovic PEDRO comme délégués suppléants afin de représenter la ville de Montfermeil au sein du SMGC.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.